

Règles et instructions du Bal du Bac

Ce sont des règles standard pour ce genre d'événement. Le respect de ces règles et instructions garantit une soirée sûre pour tout le monde. Le non-respect de celles-ci vous en interdira l'accès, ou vous fera expulser de la salle.

En participant à l'évènement du Bal du Bac, vous vous engagez à suivre les règles ci-dessous :

***Si vous avez moins de 18 ans, votre parent/tuteur-ice légal-e accepte l'entière responsabilité de vos actes pendant l'événement et dans le bus mis à disposition par le Comité du Bal du Bac pour rentrer à Bruxelles après l'événement.**

1. Lae participant-e comprend qu'un-e photographe sera présent-e à l'événement et chaque participant pourra apparaître sur les photos prises lors de l'événement. Les organisateur-ice-s de l'événement peuvent utiliser ces photos librement, notamment via les réseaux sociaux.
2. Arriver sous l'influence de drogues ou d'alcool à l'événement donnera aux gardes et aux organisateur-ice-s le droit de vous refuser l'entrée.
3. Lae participant-e est responsable de tout dommage ou préjudice causé au lieu, au bus ou aux autres participant-e-s et devra effectuer des réparations, potentiellement sous la forme d'un paiement aux propriétaires du lieu, du bus, ou de tout autre type de responsabilité résultant des dommages causés et qui ne sont pas couverts par une assurance.
4. Les participant-e-s sont prié-e-s soit d'apporter le bracelet qui leur a déjà été remis, et leur confirmation de réservation démontrant l'achat des tickets. Aucun ticket ne sera vendu à l'entrée.
5. Lae participant-e s'engage à respecter un code vestimentaire formel/chic. S'iel n'est pas habillé-e convenablement, l'accès à la salle lui sera refusé sans remboursement.
6. Lae participant-e accepte que la surconsommation d'alcool ou la consommation de drogues récréatives illicites relève de sa propre responsabilité, car cela peut causer des dommages à sa propre personne, aux autres participant-e-s à l'événement, au lieu de l'événement et au bus pour lequel iel se déclare prêt-e à rembourser et/ou réparer tout dommage causé. Lae participant-e est également conscient-e que la soirée peut être interrompue par anticipation en cas de non-respect du règlement du Bal du Bac.
7. Lae participant-e s'engage à ne pas avoir de comportement inapproprié (consommation excessive d'alcool, comportement violent ou agressif) sous peine d'exclusion par les gardes de sécurité de l'événement.
8. Les organisateur-ice-s (et le Comité du Bal du Bac lui-même) ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des objets perdus ou volés par les participants pendant l'événement ou dans le bus après l'événement.